

Communiqué du Gouvernement

1. Face à l'inquiétante flambée de la pandémie à la Covid 19 dans notre pays, après consultation du conseil scientifique et des différents acteurs, le gouvernement tient à rappeler que toutes les mesures restrictives restent en vigueur.
2. Elles sont d'application stricte et précisées comme suit :
 - a. Interdiction de toutes les manifestations culturelles, sportives et politiques pour une durée d'un (1) mois à compter du 10 septembre 2021 ;
 - b. Interdiction de toutes les célébrations de mariages civils, religieux et traditionnels pour une durée d'un (1) mois à compter du 10 septembre 2021 ;
 - c. Fermeture de tous les lieux de culte pour une durée d'un (1) mois à compter du 10 septembre 2021 ;
 - d. Interdiction des funérailles ;
 - e. Demande d'autorisation auprès du préfet pour les cérémonies d'enterrement (15 personnes au maximum) ;
 - f. Fermeture des grands bars et des discothèques et boîtes de nuit ;
 - i. La liste des bars concernés fera l'objet d'un arrêté du ministre chargé des loisirs
 - g. Interdiction des ateliers et des réunions physiques pour une durée d'un (1) mois à compter 10 septembre 2021. Les administrations sont invitées à privilégier les réunions virtuelles, le cas échéant, assujettir l'accès à la présentation d'une preuve de vaccination ;

- h. Présentation d'une preuve de vaccination pour accéder aux bâtiments administratifs ;
- 3. Tout contrevenant à ces mesures s'expose à des sanctions conformément aux lois et règlements en vigueur.
- 4. Le gouvernement invite les responsables de chaque secteur (transport ; artisanat ; commerçant et commerçantes des marchés etc) à poursuivre la concertation afin de faire respecter les mesures et, le cas échéant, définir ensemble les solutions les plus adaptées pour garantir une application stricte.
- 5. Il encourage la population à se faire massivement vacciner, à respecter les mesures barrières et à rester vigilante.
- 6. Seul ce sursaut individuel et collectif nous permettra de reprendre progressivement une vie active normale.
- 7. La liberté collective dépend de la responsabilité individuelle de chacun. Un ajustement des mesures sera fait selon l'impact du respect des mesures sur la courbe ascendante de la pandémie.

Fait à Lomé, le 09 septembre 2021

Le Gouvernement